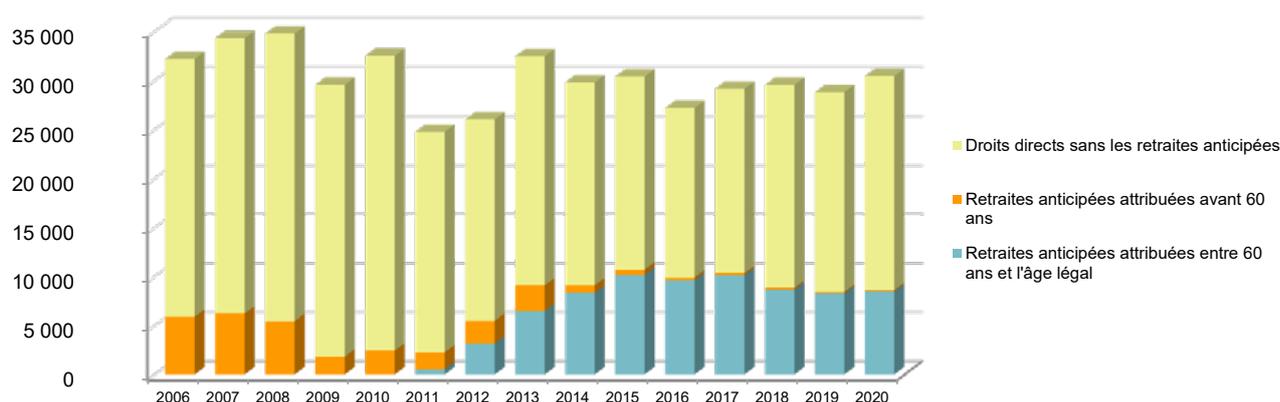




Retraités résidant en Carsat Bourgogne-Franche-Comté

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	15 553	24 117	39 670
Droits directs (retraites personnelles)	14 184	16 247	30 431
Droits dérivés (retraites de réversion)	1 369	7 870	9 239
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	960	1 429	2 389

Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	6 313	2 764	9 077
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,0 ans	62,7 ans	62,4 ans
Droits dérivés	76,0 ans	74,4 ans	74,7 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Pensions à taux réduit	12,8 %	10,8 %	12,1 %
Retraités bénéficiant d'une surcote	12,1 %	13,4 %	12,8 %

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	294 266	368 080	662 346
Retraités percevant un droit direct seul	282 419	255 536	537 955
Retraités percevant un droit dérivé seul	1 559	14 017	15 576
Retraités percevant les deux à la fois	10 288	98 527	108 815
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,6 %	2,8 %	2,7 %
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	82 144	32 661	114 805
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,1 ans	75,1 ans	74,2 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	897 €	687 €	780 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	18,5 %	49,3 %	35,4 %

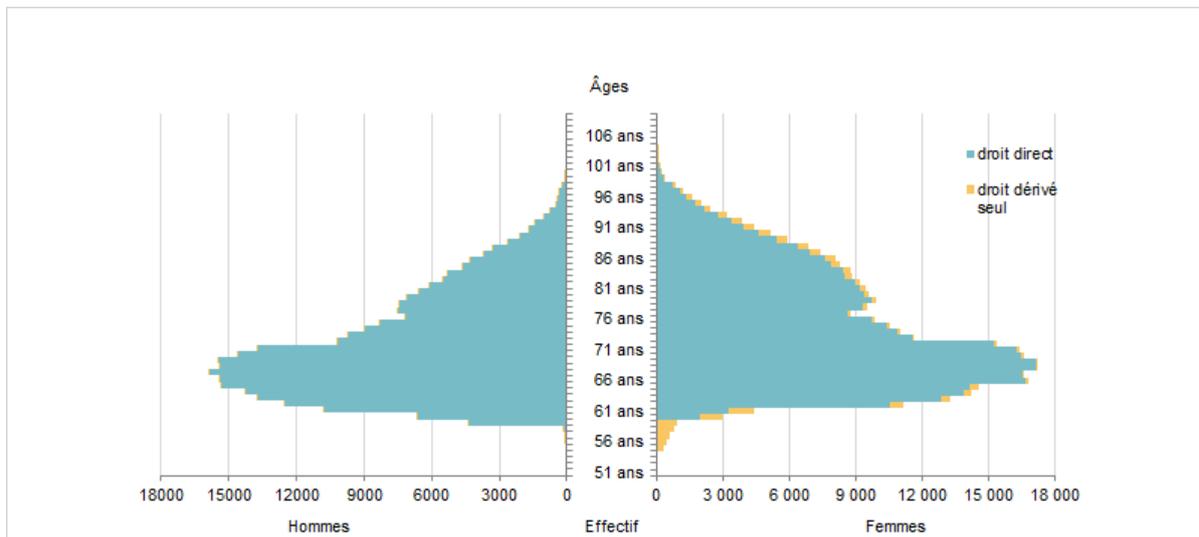
¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

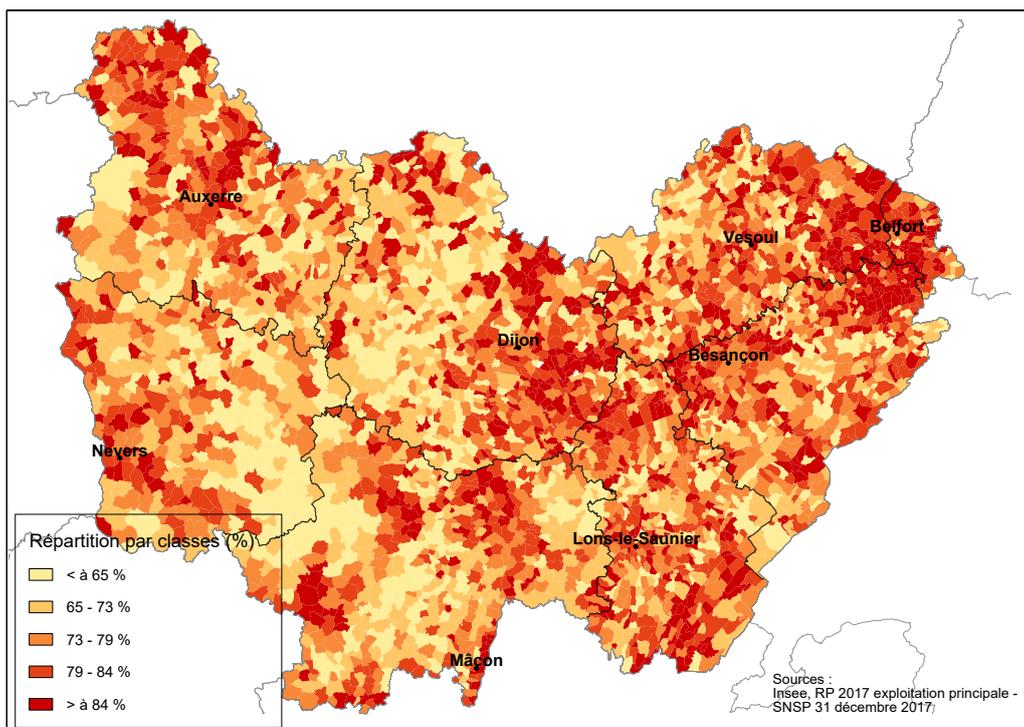
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

Pyramide des âges des résidents



Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Bourgogne-Franche-Comté



Prestataires payés par la Carsat Bourgogne-Franche-Comté

Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
21 - Côte-d'Or	47 212	60 156	107 368
25 - Doubs	48 779	60 328	109 107
39 - Jura	26 558	32 776	59 334
58 - Nièvre	21 625	28 863	50 488
70 - Haute-Saône	24 849	29 599	54 448
71 - Saône-et-Loire	58 642	73 900	132 542
89 - Yonne	31 843	39 390	71 233
90 - Territoire-de-Belfort	12 962	15 470	28 432
Total Carsat Bourgogne et Franche-Comté	272 470	340 482	612 952
Total hors Carsat Bourgogne et Franche-Comté	34 645	39 848	74 493
Ensemble des prestataires	307 115	380 330	687 445

Sources : Cnav - SNSP, SNSP-TI et Maori, Insee
 Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.
 Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur lassuranceretraite.fr, statistiques-recherches.cnaf.fr et [Twitter](https://twitter.com).

